

Assemblée générale du GMVR du 21 septembre 2017

Procès-verbal

Personnes présentes : 45.

Personnes excusées : 25.

1. Accueil et acceptation du procès-verbal du 23.03.2017

Le président du groupement Pierre Arnold accueille les membres à l'heure prévue. Le procès-verbal est accepté, sans commentaires.

2. Message du président

Pierre Arnold fait un résumé de la situation médico-politique, qui reste toujours passablement agitée, sous certains aspects inquiétante.

2.1 Négociation sur la valeur du point tarifaire en Valais : Les négociations ont bien avancé. Un dossier a été déposé auprès du Conseil d'État. Les autres partenaires ont également déposé un dossier ou sont sur le point de le faire. Nos autorités politiques sont sensibles à nos arguments et globalement ouvertes à soutenir nos revendications, mais une étude soigneuse du dossier de la SMVS et des partenaires sera nécessaire, avec encore plusieurs étapes, avant qu'une valeur du point puisse être fixée. Cette dernière sera rétroactive au 1er janvier 2017, avec un mode de compensation pour les médecins qui reste à définir, si une augmentation est acceptée.

Ceci dit, parmi les exigences du Conseil d'État pour donner suite à notre demande, il est important que nous disposions de données robustes. Les données RoKo que nous avons pu établir sont encourageantes, mais un effort est encore nécessaire. Pierre Arnold encourage encore une fois tous les membres à fournir leurs données, également pour Ctésias.

En parallèle à la demande d'une augmentation de la valeur du point, la SMVS se veut proactive, avec l'objectif de faire progresser la qualité de notre médecine, en favorisant l'approche interprofessionnelle. Un concours a été lancé dans ce sens, dont le résultat sera donné à la fin de l'assemblée de ce 21 septembre.

Soucieuse de garantir une relève médicale de qualité en Valais, la SMVS a fait une conférence de presse le 12 juin 2017, relayée par la plupart des médias régionaux et quelques médias nationaux. Globalement, notre message a été bien compris et bien reçu.

2.2 Projet MA(R)S : L'Office fédéral de la statistique a lancé une collecte de données, débutée en novembre 2016. La première année de saisie était « obligatoire », mais non sanctionnante en cas de non-participation. La SMVS avait relevé des éléments inacceptables dans la récolte de données et recommandé aux membres de ne pas participer à la collecte. Pour l'année suivante, sous-entendu la récolte 2018 pour les données 2017, la participation sera obligatoire **et** sanctionnante. Les données MA(R)S peuvent être importées depuis NewIndex, avec l'implémentation d'Obelisc et l'aide de Ctésias, pour une part également depuis les données RoKo. Les données MA(R)S sont à la disposition de nos autorités fédérales.

Les données RoKo ont été développées pour les médecins et les organisations qui les défendent. L'implémentation des données dans NewIndex et RoKo permet de remplir rapidement le formulaire MA(R)S. Elles mettent à disposition des médecins les informations utiles que nous devons de toute façon transmettre à nos autorités fédérales. Il est donc crucial que chacun de nous fournisse ses données non seulement à nos autorités, mais aussi aux organes compétents pour défendre nos intérêts.

2.3 Intervention tarifaire du Conseil fédéral au 01.01.2018 : Au début de cette année, Monsieur le Conseiller fédéral Alain Berset a planifié après celle de 2014 une 2ème intervention tarifaire, avec l'objectif d'économiser 700 millions de francs, en abaissant certaines prestations, en restreignant dans le temps certaines autres prestations. Le projet a été mis en consultation, de nombreuses oppositions sont parvenues au Conseil fédéral. Une nouvelle mouture un peu moins exigeante a été établie, dont le détail reste encore à découvrir. Elle entrera néanmoins en force le 1er janvier 2018 et aura des conséquences certaines pour notre corporation, notamment plusieurs groupes de spécialistes. Il faut l'admettre comme une conséquence du refus par les médecins de la révision de TARMED (Tarvision), alors que le Conseil fédéral nous avait donné un ultimatum.

La FMH développe actuellement une nouvelle mouture de cette révision, baptisée TARCO, qui devrait être finalisée à la fin du mois de janvier 2018. La pression maintenue par le Conseil fédéral devrait favoriser une évolution rapide de cette révision, qui devrait être moins sanctionnante que la mouture actuelle provenant de la 2ème intervention du Conseiller fédéral Berset.

Dominique Fournier intervient concernant ce point, rappelant l'évolution du remboursement des prestations médicales depuis l'introduction du système TARMED, donnant notamment des chiffres sur l'évolution négative pour la radiologie. Il rappelle en outre la double pénalité pour les médecins valaisans, déjà signalée par Pierre Arnold, pénalité double induite par une valeur du point anormalement basse dans notre canton.

Par rapport à cette intervention, Pierre Arnold rappelle qu'il y avait la possibilité de se connecter à un système nommé VOLUMIS, qui permet à chacun de se faire une idée des modifications qu'il subirait à titre personnel à la suite de l'intervention. Le programme est néanmoins disponible seulement pour la première mouture mise à l'époque en consultation, mais pas pour l'intervention révisée à la suite de la mise en consultation.

Toujours par rapport à cette problématique, Pierre Arnold rappelle qu'il est un peu curieux et très dommageable qu'une telle intervention survienne, alors même qu'une étude sérieuse indépendante vient d'être publiée dans la revue « The Lancet », montrant la Suisse au 3ème rang mondial sur le plan de la qualité des soins médicaux (derrière deux très petits pays, avec un système particulier, l'Andorre et l'Islande).

2.4 L'évolution des coûts de la santé est à l'origine d'inquiétude, pour tous les partenaires. Une réunion a eu lieu le 31 août, pilotée par la FMH. Dans le cadre de cette réunion, divers éléments ont été discutés, par rapport aux solutions possibles. La problématique du transfert des coûts vers l'ambulatoire pose notamment question, avec des prestations moins chères qu'en hospitalier, mais des coûts assumés entièrement par les assurances-maladie, donc par les primes des assurés, par opposition aux coûts hospitaliers, assumés à 55 % par les cantons, donc par les impôts. Dans les différents systèmes, l'implémentation de forfait par cas (DRGs) a notamment été proposée. Nous avons entendu parler du principe d'un budget global, qui risque à court terme de devenir une porte ouverte à une médecine à 2 vitesses, qui serait au final regrettable. Il y a aussi eu des propositions extrêmes, comme celle d'une franchise très élevée proportionnelle aux revenus annuels des assurés.

3. Elections

À 3 ans, une réélection a été nécessaire au sein du comité. Pierre Arnold est réélu à l'unanimité sauf une abstention (la sienne), pour garder la présidence. Danielle Sierro a été élue à l'unanimité au sein du comité, sauf une abstention (la sienne).

En outre, un amendement à l'ordre du jour a été accepté en début de séance, pour permettre l'élection de Peter Sutter au comité, qui représentera la région de Martigny. Une telle élection était attendue avec beaucoup d'impatience. Peter Sutter est élu à l'unanimité (sauf 1 abstention, la sienne), avec acclamations.

4. Date de la prochaine assemblée générale

La proposition du jeudi 22 mars est acceptée, sans remarque.

5. Divers (pour les médecins membres)

Pas de divers.

6. Conférences

Nicolas Donzé a été invité pour une conférence sur le cannabis et les produits y reliés. Il nous a offert une conférence passionnante, montrant les valeurs potentielles des différentes substances issues du cannabis. Il attire néanmoins l'attention des personnes présentes sur les nombreuses inconnues qui persistent concernant les fonctions et les modes d'action de ces différentes substances, qui ne devraient pas être utilisées de façon libre.

La conférence n'était pas seulement destinée aux médecins, mais également aux pharmaciens et à d'autres groupes de soignants, invités pour la conférence et la remise des prix du concours sur l'interprofessionnalité.

7. Interprofessionnalité : Remise du concours de la SMVS et de pharmavalais.

A la suite de la conférence, la remise des prix pour le concours piloté conjointement par la SMVS et pharmavalais a été faite. Une douzaine de prix ont été remis, les 3 premiers prix ayant été dédiés respectivement au Dr Sandro Anchisi pour le projet ResOnco, au Dr Pilet pour la Maison de Santé du Haut-Lac, au Dr Kirchner pour la Maison de Santé du Chablais.

Pierre Arnold présente avec Pierre-Alain Buchs un projet pilote ayant reçu un prix de soutien (Mepha), pour le monitoring de la distribution des IPP, avec un travail conjoint de pharmavalais et de la SMVS, notamment de Monsieur René Julien. Un autre prix de soutien (Grünenthal) a été remis à Madame Sarah Pralong, pour un projet conjoint de collaboration LVPs et GVsDD.

8. Divers commun

Pas de divers.

L'assemblée est close à 21h15 et les personnes présentes sont conviées à l'apéritif qui suivra.

Dr Pierre Arnold